

Conseil des ministres du 12 novembre 2008. L'aménagement du plateau de Saclay.

Prononcé le 12 novembre 2008

Intervenant(s) : Christian Blanc ; Dominique Bussereau

Le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale a présenté une communication relative au développement du plateau de Saclay. Il s'agit de la mise en oeuvre du projet de développement d'un « cluster » scientifique, technologique et d'innovation économique autour et sur le plateau de Saclay.

La décision a été prise le 6 novembre, à l'issue d'une réunion présidée par le Chef de l'État, afin de tirer parti de l'exceptionnel potentiel scientifique et universitaire du plateau de Saclay et de faire émerger un cluster d'innovation de rang mondial. Celui-ci doit permettre d'obtenir, sur un territoire cohérent, la taille critique nécessaire à la compétition internationale en mettant en synergie recherche fondamentale, recherche appliquée et technologique et création de « start-up » ainsi que de plateformes de développement industriel.

Concernant le seul plateau de Saclay, il est envisagé le développement de plusieurs campus capables de rassembler plus de 100 000 chercheurs, élèves ingénieurs et étudiants dans les dix ans.

Pour cela l'Etat va créer, par la loi, un Etablissement public d'un type nouveau. Il devra répondre aux besoins de valorisation des travaux de recherche et de développement économique du cluster et assurer en même temps la maîtrise des opérations d'aménagement (création de campus thématiques pluridisciplinaires, de plateformes et démonstrateurs technologiques, d'infrastructures de recherche, de structures de valorisation et d'accueil d'entreprises, des réseaux divers - dont transports, assainissement, écoulement des eaux pluviales... - de logements, tout en préservant les espaces naturels, agricoles, paysagers et forestier). Il englobera quarante-neuf communes. Sa gouvernance sera partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, la communauté scientifique et les entreprises, avec un exécutif désigné par l'Etat.

